

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 57 / 2023**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 11**

**Présents : 7**

**Votants : 10**

**L'an deux mille vingt-trois**

**le 7 septembre à 9 heures**

**le Conseil Municipal de la commune de  
Molines en Queyras s'est réuni en session  
ordinaire sous la Présidence de  
GARCIN Valérie, Maire**

**Date de la convocation : le 25 août 2023**

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

**Absents :** FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

**Secrétaire de séance :** ARMANET Carole.

**Objet : Enquête publique relative au projet de classement au titre des sites de la vallée de Saint-Véran.**

Madame le Maire indique qu'une enquête publique est actuellement en cours sur la commune de Saint-Véran. En effet, par arrêté préfectoral n°2023-DPP-CDD-55 du 18 juillet 2023, a été prescrite une enquête publique relative au projet de classement au titre des sites de la vallée de Saint-Véran, à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA.

Une partie de la commune de Molines est concernée par ce projet.

Au vu de l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Emet un avis défavorable quant au projet de classement au titre des sites de la vallée de la commune de Saint-Véran.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

